

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 / 09 /2021

Le conseil municipal s'est réuni le **Vendredi 10/09/2021 à 20 heures**, salle du Conseil, sous la présidence de F. JACQUARD.

Présents : Pascaline BOURGEOIS, Dominique CHAUDAT, Viviane GAUTHERON, Damien GUILLEMIN, Bernard LONJARRET, Clément MASUE, Marie Agnès PRUDENT.

Absents excusés : David THIBERT, Romain JALLEY.

Secrétaire de séance : Marie Agnès PRUDENT

Convocation du 03/09/ 2021

Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 17 /05 /2021

Ecole : le point sur la rentrée :

Côté enseignant, pas de changement, Matthieu CHAUME, Directeur du RPI, accueille 24 élèves CE2 CM1 CM2, à l'école de Bosjean.

Le service de garderie reste inchangé au niveau des horaires et des tarifs, une personne supplémentaire est recrutée pour la garderie du soir, le nombre d'enfants est important pour une seule personne.

Les services de cantine ont subi un grand changement avec le départ en retraite de la cantinière de Sens : Christine Royot et l'arrêt de travail de l'aide au service à Sens. Le Sivos a recruté deux employés de cantine qui cuisinent à Sens, les repas sont apportés en liaison chaude à Bosjean et servis par Céline Royer. Pas de changement de tarifs.

Transports scolaires : le Sivos a refusé la délégation de la compétence du transport scolaire. Depuis 2017, la région est compétente pour l'organisation et le fonctionnement de ces derniers. Le Sivos a demandé quelques arrêts supplémentaires, le circuit de 2020-2021 permettait 1 ou 2 arrêts avec un seul bus. Le circuit est identique à l'année précédente, dans l'attente d'un accord avec la Région pour une modification, mais avec une prise en charge totale du fonctionnement.

Mobilier scolaire : 2 banquettes pour le coin lecture de l'école sont en place depuis Avril (444.98 TTC de la société Manutan collectivités).

Afin de mieux répondre au contexte sanitaire et à la distanciation dans les locaux scolaires, le directeur a sollicité une table de 50 x 70 cm, par enfant, le SIVOS a commandé les tables et l'employé communal les a monté et mis en place.

Le mobilier inutilisé a été monté au grenier afin de faciliter le ménage de fonds des locaux.

Forêt : La vente des arbres de la parcelle 12-13 a eu lieu le 07/09/2020 à Châtenoy le Royal. La soumission de la scierie Colas pour 92 564 € est acceptée, à noter que cette vente est la plus importante jamais réalisée. L'abattage des arbres fin Octobre, laisse un temps pour les estimations avant d'être mises à l'affouage 2021. Les affouages sont considérés produits de première nécessité et sont donc maintenus, même en cas de confinement, à suivre...Le Conseil décide de maintenir le prix du lot d'affouage à 90 €.

Par délibération, la Commune apporte son soutien à l'ONF pour les conseils et gestion de nos forêts communales, demande le maintien du personnel et refuse une contribution supplémentaire qui augmenterait considérablement les frais de gardiennage versés à l'ONF.

Par délibération, la Commune accepte la proposition de la parcelle 4, pour le martelage des arbres pour la coupe 2022.

Un dégagement manuel est prévu dans les parcelles 45, 46 pour terminer les travaux de conversion et la subvention des travaux sur ces parcelles en régénération sera ainsi soldée.

Une convention sera signée en Janvier 2022 avec la Région pour obtenir des aides sur les travaux de la parcelle 23 en régénération.

Chasse: location 120 € pour la forêt communale à la société de chasse.

Gîte : après différentes études sur la solidité de l'ouvrage et les reconnaissances des fondations du bâtiment, décidées en réunion le 17/05, l'APD sera présenté le vendredi

24/09/2021 à 9h en mairie par le bureau d'études. Après une année d'études, d'esquisses le projet sera prêt pour les aides de la région et de l'état.

Marché de producteurs : à l'initiative d'Adrien Korbut, notre maraîcher boscojeannais, un marché de producteurs et artisanat se tient le 1er et 3ème vendredi depuis le 30 juillet jusqu'à fin Octobre, la Commune soutient cette initiative et a accepté la tenue de ce marché avec la gratuité des emplacements. La municipalité a accepté l'organisation d'un vide grenier en Août en parallèle du marché mais le conseil refuse de se charger de l'animation de chaque marché.

Travaux divers

Ecole : pour répondre à la mise aux normes de l'éclairage dans les locaux scolaires, B. Vantard a changé les néons des écoles et de la mairie, avec l'installation de carrés à LED pour un montant de 2810 € HT et 3372 € TTC.

Travaux isolation maison Lambey : devis de S.Breed pour changer les portes fenêtres façade ouest, travaux prévus en Octobre.

SYDESL : les travaux d'enfouissement du bourg sont terminés pour l'électricité, l'éclairage public, le réseau Orange, reste l'enlèvement des poteaux et luminaires obsolètes.

Travaux du Syndicat de la Seillette : le détournement de la canalisation des Dameys à Grand Bêche avec installation d'un nouveau poteau incendie a débuté le 07/09 avec une réunion de chantier le 25 Août 2021, en mairie et le 09/09 sur site. Deux poteaux incendie sont à renouveler, à Grand Bêche et aux Dameys. Le devis d'ETCTP s'élève à 6015 € TTC.

Nous avons également étudié la pose de deux compteurs aux Michelinset donc le détournement de la canalisation. Ces travaux se feront début 2022. Il faudra détourner la canalisation aux Bernoux sur la propriété d'Emmanuel Combette. Une demande sera faite pour la programmation 2022 pour les deux détournements, accompagnée de la délibération et des plans concordants.

Installation d'un compteur d'eau pour le gîte un devis a été demandé pour la pose de ce compteur à la SAUR, un devis de 1610 € TTC.

Voirie : un reprofilage est prévu des Dagonnots aux Dameys, les arrêtés de circulation sont pris. Les travaux sont faits, sauf la partie très abimée aux Dameys. Un PATA est prévu à Panissière et peut être aux Dameys. Un panneau voie sans issue est demandé aux Chavannes, car il n'existe pas de place de retournement.

Eglise : la réparation de la grosse cloche est toujours en attente.

Personnel : Suite à l'absence non justifiée de la période de stage d'intégration des 24 et 25/06/2021, de l'employée à l'entretien des bâtiments et au manquement de ne pas avoir prévenu la mairie de cette absence ; la dispense de ce stage n'est valable que pour les agents bénéficiant d'au moins trois années d'expérience ou bénéficiant d'un concours ou diplôme de la fonction publique territoriale, la titularisation sur ce poste n'est pas possible, le contrat de stagiairisation se termine le 30/09/2021. Nous avons malheureusement déploré un manque d'heures de travail très important depuis le 01/01/2021, ce qui nous a obligés à une retenue de salaire d'Août car il n'était pas possible de récupérer ces heures sur les deux mois d'Août et Septembre. Un recrutement est en cours.

CIGAC : l'assurance de personnel est à renouveler pour 4 ans, pour les indemnités en cas de maladie ou accident, le Conseil accepte le renouvellement de ce contrat.

Réunions et informations diverses :

SIVOS : préparation de la rentrée, organisation des cantines et du transport.

Seillette : 20/07/2021 : programmation des travaux, marché à bons de commandes avec ETCTP de Beaurepaire pour les détournements et remplacements de canalisation.

CCBR71 : recrutement de personnel : bibliothèque, agent administratif, rédacteur

FCPIC : l'assemblée de la CCBR a décidé d'affecter la totalité du FPIC des communes et de la communauté à la voirie communautaire.

Taxe GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et protection des inondations : à mettre en place avec les taxes foncières.

Location Lambey : le locataire a donné son préavis de départ pour le 17/09, une recherche de locataire est en cours.

Convention Yoga : les conventions pour les cours de yoga sont à reconduire, le tarif de la location, 450 € actuellement, est à revoir compte tenu du nettoyage et de la désinfection des locaux, il est proposé 500 €, le Conseil accepte la proposition.

Une subvention de 271.42 € a été versée pour les élections départementales et régionales.